

Délibération n°2019-03-12

Réf. Nomenclature « Actes » : 715

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rectificatif de la délibération n°2019-02-23 concernant les tarifs appliqués en déchèteries aux entreprises

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	26
Votants	77

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 juin 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Meymac.

Serge Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Claude Bauvy	à	Pierre Chevalier	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc	Laurence Boyer	à	Philippe Roche
Eric Cheminade	à	Nathalie Delcouderc	Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud
Danielle Coulaud	à	Pascal Montigny	Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade
Philippe Exposito	à	Nicole Berthon	Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen
Robert Gantheil	à	Jean Stöhr	Henri Granet	à	Jean-Marc Michelon
Alain Gueguen	à	Francis Roques	Dominique Guillaume	à	Philippe Brugère
Mady Junisson	à	Christophe Arfeuillère	Michel Lacrocq	à	Guy Faugeron
Catherine Lartigaut	à	André Alanore	Jean-François Loge	à	Pierre Coutaud
Dominique Miermont	à	Serge Guillaume	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Daniel Escurat	Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard
Bernard Rouge	à	Jean-François Michon	Gérard Rougier	à	Stéphane Brindel
Jean-Marc Sauviat	à	Michel Buche	Jean Valade	à	Jérôme Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**


Eric Bossaert (David Vidal) ; Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

Véronique Bénazet ; Jean-Pierre Bodeveix ; Robert Bredèche ; Michèle Chastagner ; Bernard Couzelas ; Alain Fonfrede ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Thierry Guinot ; Bernard Maupomé ; Daniel Mazière ; Christiane Monteil ; Gérard Moratille ; Marie-Hélène Pommier ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Pierre Saugeras ; Valérie Serrurier ; Jean-Michel Taudin ; Gérard Vinsot ; Jeannine Vivier.

Délibération n°2019-03-12



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
 Reçu en préfecture le 04/07/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20190627-20190312-DE

Le président signale qu'une erreur a été réalisée lors de la présentation de la délibération sur les tarifs à application en déchèterie.

Le tarif « bois en mélange et déchets verts » doit être supprimé. Le reste est inchangé.

Pour rappel :

- Pour les déchèteries disposant d'un système de pesage (Bort, Neuvic et d'Ussel - Camp César) :
 - Cartons : 5€ /T
 - D3E : 50€ /T
 - DTQD : 2 000€ /T
 - Ferrailles/batteries : gratuit
 - Gravats : 15€ /T
 - Tout venant (incinération) : 155€ /T
 - Forfaits pour quantité non évaluable (inférieur à 100kg) :
 - Déchets verts : 6,20€
 - Gravats : 1,50€
 - Tout venant (incinération) : 15,50€

- Pour les autres (Bugeat, Eygurande, La Courtine, Meymac et Ussel – Lômes) :
 - Cartons : 2€ /m³
 - Déchets verts : 10€ /m³
 - D3E : 7€ /m³
 - Ferrailles/batteries : gratuit
 - Gravats : 21€ /m³
 - Tout venant (incinération) : 50€ / m³

Ils seront appliqués à compter du 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la proposition de tarification ci-dessus pour l'ensemble des déchèteries de Haute-Corrèze Communauté.

A l'unanimité	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 27 juin 2019

Le président,
Pierre Chevalier

